

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1683

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--